



Pratiques et logiques de l'épargne collective chez les migrants maliens et sénégalais en France

Seydi Ababacar Dieng*

Résumé: Les migrants maliens et sénégalais résidant en France ont créé et développé des structures collectives - tontines et associations. Ces structures constituent des réseaux communautaires de solidarité financière, économique et sociale. Elles reposent donc sur l'entraide et la solidarité qui sont les valeurs constitutives du fondement des sociétés africaines - basées sur la reconnaissance mutuelle et la réciprocité des relations. À l'instar des groupes dans les pays d'origine, ces structures regroupent souvent des migrants de situation sociale proche. L'existence et le fonctionnement de ces structures requièrent une assise financière solide et exigent la constitution d'une épargne collective. Celle-ci sert en effet, selon l'objectif spécifique à chaque structure, de moyen de protection sociale, d'instrument d'entraide entre les membres ou d'outil de développement économique et social des localités d'origine.

Abstract: Malian and Senegalese emigrants resident in France have set up and developed collective structures in the form of tontines and associations. As community networks of financial, economic and social solidarity, these structures are reinforced through mutual help and solidarity, the intrinsic values of African societies – based on mutual recognition and reciprocal relationships. Like the groups in the countries of origin, these structures often bring together closely-related emigrants. The existence and operation of these structures demand a strong financial base and the establishment of a collective savings scheme. Depending on the specific objective of each structure, the collective savings scheme serves as a means of social protection, mutual help among members, or as a mechanism for economic and social development of their local communities of origin.

* Docteur en économie, Centre Walras - Université Lyon 2.
E-mail: Ababacar.Dieng@ish-lyon.cnrs.fr.

Introduction

Les membres de chaque groupe peuvent avoir des intérêts en partie congruents et en partie conflictuels. Les actions fondées sur la loyauté au groupe peuvent entraîner, à certains égards, le sacrifice d'intérêts purement personnels, de même qu'elles peuvent procurer, à d'autres égards, une plus grande satisfaction de certains intérêts personnels. (...) L'association de comportements égoïstes et désintéressés est l'une des caractéristiques importantes de la loyauté au groupe, et l'on observe ce mélange dans toutes sortes de groupements, allant des relations familiales et de voisinage aux syndicats et aux groupes de pression économique. Amartya Sen, *Éthique et économie*, PUF, 1991.

La plupart des réflexions théoriques et des recommandations de politique économique et financière reposent sur l'hypothèse de rationalité des agents économiques. En matière financière, la rationalité des épargnants les conduit à raisonner en termes de coût-avantage, le motif de spéculation – c'est-à-dire le désir de profiter d'une connaissance meilleure que celle du marché en ce qui concerne l'évolution future du taux d'intérêt¹ – constituant un des éléments fondamentaux de cette rationalité. Or la pluralité des logiques à l'œuvre chez les migrants maliens et sénégalais, l'influence des spécificités culturelles et le rôle du groupe sont autant de facteurs qui interdisent de réduire les pratiques financières à un simple comportement d'arbitrage.

Les enquêtes menées tant auprès des migrants qu'auprès des établissements bancaires ont montré que l'épargne de spéculation ne semble pas être un mobile poursuivi par les migrants.² Trois autres

¹ La définition du taux d'intérêt est différente selon que l'on se situe dans la perspective néoclassique ou keynésienne. Chez les néoclassiques, le taux d'intérêt est le «prix» d'équilibre entre la demande de fonds d'investissement et le consentement à s'abstenir de consommations présentes. Or chez Keynes, le taux d'intérêt est le prix qui équilibre le désir de détention de richesse sous forme monétaire et la quantité de monnaie disponible. Voir le chapitre 13, la théorie générale du taux de l'intérêt, de l'ouvrage de J. M. Keynes (1936). *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot.

² Voir en particulier les travaux cités par P. Hugon (1996). «Incertitude, précarité et financement local», *Revue Tiers-Monde*, t. XXXVII, n° 145, janvier-mars, pp. 13-40. Adama Diaw (1993). «Les politiques de taux d'intérêt dans l'UEMOA», Thèse, Clermont-Ferrand. Les représentations africaines liées au taux d'intérêt ont particulièrement été étudiées par Jean-Michel Servet et Eveline Baumann. Voir notamment E. Baumann et J.-M. Servet (1997). «Proximité et risque financier en Afrique. Expériences Sénégalaises», Actes du Colloque: UREF, Réseau Entrepreneariat,

mobiles sont en revanche essentiels.³ On distingue tout d'abord l'épargne de précaution, qui se justifie pleinement dans un contexte de précarisation croissante de la situation d'emploi d'un nombre de plus en plus élevé de migrants. On a ensuite «l'épargne projet», le projet pouvant être individuel ou collectif. On a enfin l'épargne que l'on peut qualifier de «maintien des solidarités sociales», qui se traduit par la participation à des projets de développement local dans le pays d'origine, et/ou par des transferts vers le pays d'origine.

Il importe ici de bien tenir compte des obligations vis-à-vis de la famille qui sont un élément central de la cohésion sociale. Il s'agit tout d'abord de maintenir sa place et son statut social au sein d'un réseau communautaire, on parle à cet égard d'investissement en capital symbolique. Mais du fait de l'exigence de réciprocité, inhérente à toute relation humaine, cette assistance financière est logiquement assimilable à une forme d'épargne.⁴ En dépit de l'obligation morale d'entretenir sa famille, il nous semble tout à fait rationnel, pour un migrant qui souhaite rentrer au pays, de donner régulièrement de l'argent à la famille sur place que de le placer sur un compte en vue du retour, si sa retraite est entièrement prise en charge par ses enfants.

Ainsi contrairement aux conceptions occidentales modernes, «accumuler du point de vue strictement individuel des biens ou des avoirs dans des comptes bancaires ou d'épargne non seulement est un comportement qui a peu de sens, mais est une pratique jugée négative, car fondamentalement conserver passe par le don, c'est-à-dire par la médiation des autres».⁵ Un tel système ne peut perdurer que s'il y a une circulation rapide de la richesse notamment sous sa forme monétaire.

IV Journées Scientifiques, *Entreprises et dynamiques de la croissance*, Orléans, 26-28 avril 1995, Paris, AUELF. E. Baumann (1998). «Chez nous, c'est 15% par mois. Coût du crédit et représentation du temps en milieu populaire à Dakar», in J.-M. Servet, D. Vallat (dir.) (1998). *Exclusion et médiation financière Rapport 1997*, Paris, AEF.

³ On retrouve ici trois des quatre mobiles évoqués par J.-M. Servet à propos des épargnants subsahariens. Voir J.-M. Servet (1995), *op. cit.*

⁴ La constitution et l'élargissement de ces réseaux sociaux s'opèrent au travers des cérémonies familiales. Celles-ci sont autant de moments de tissage de nouvelles relations sociales que de lieux de démonstration de l'entraide et de la solidarité financière.

⁵ J.M. Servet (1996), *op. cit.*, p. 285.

L'accumulation de l'argent n'a de sens que si elle est destinée *in fine* à accroître la liquidité financière du réseau social.

La contrainte communautaire est née de la nécessité de se rencontrer pour s'échanger des nouvelles et s'entraider. La solidarité se fait au niveau de groupements ou d'associations de migrants. Elle requiert pour sa mise en œuvre des moyens financiers conséquents. Ainsi, les adhérents sont invités à s'acquitter d'une cotisation dont le montant et la fréquence dépendent essentiellement de l'objectif de chaque association.

Le problème du «passager clandestin» ne se pose pas car seuls les migrants qui respectent les contraintes collectives de cotisation et d'entraide profitent des bienfaits de l'organisation associative. Cette participation financière ne doit pas être comprise comme une «épargne forcée», comme on peut l'imaginer. Elle est plutôt une *épargne-solidarité*, un ticket d'entrée permettant à chacun des membres de bénéficier pleinement de tous les avantages du groupe, à savoir, entre autres: la rupture avec la solitude, le partage des angoisses et l'ambiance familiale et communautaire.

Le besoin de se rencontrer s'explique aussi par la spécificité même de la personnalité africaine qui fait que «l'individu ne se réalise qu'à travers un groupe qui, en retour, lui garantit son unité»⁶. Ce recours au groupe communautaire pour faire face à l'hostilité du milieu d'accueil est qualifié par Jacques Barou (1978) «d'hyper-tribalisation». À l'inverse, la notion de «détribalisation» se réfère aux migrants qui tentent de s'intégrer en annihilant certaines de leurs pratiques et mœurs culturels. Cependant, les migrants naviguent sans cesse entre ces deux tendances au gré de l'action des circonstances extérieures.⁷

Ce papier est le produit d'une étude de terrain réalisée⁸ en deux étapes relativement indépendantes mais profondément complémentaires. La première étape a consisté à faire des entretiens de récits de vie auprès de plus d'une dizaine de personnes et groupes de personnes de la

⁶ Jacques Barou (1978). *Travailleurs africains en France rôle des cultures d'origine*, Grenoble, PUG, 162 p, p. 8.

⁷ Jacques Barou (1978), *op. cit.*, p. 9.

⁸ Voir S. A. Dieng (2000). «Epargne, crédit et migration: le comportement financier des migrants maliens et sénégalais en France», Thèse de doctorat (N.R.), Université Lumière Lyon 2, 421 p.

population cible. C'est à partir de l'analyse et de l'interprétation des résultats de ces entretiens qu'a été élaborée la seconde étape. Celle-ci s'est fondée sur la réalisation d'une enquête composée d'une série de questionnaires sur les tontines et les associations de migrants.

Nous présenterons dans un premier temps les structures associatives des migrants. L'analyse des tontines, créées par les migrants maliens et sénégalais sera effectuée dans un second temps. Ces structures associatives et tontinières, en tant que réseaux communautaires de solidarité notamment financière, jouent un rôle important dans le comportement financier des migrants maliens et sénégalais.

Caractéristiques et rôles des associations de migrants

La vigueur du mouvement associatif immigré se mesure à l'aune de l'importance et de la diversité des structures collectives mises en place. Après avoir abordé les traits caractéristiques des associations et évoqué quelques résultats empiriques de l'enquête⁹ nous montrerons que ces associations servent de moyen de protection sociale ou d'instrument de développement économique des localités d'origine; ces deux fonctions ou missions des associations n'étant pas exclusives l'une de l'autre.

Typologie des structures collectives des migrants

La majorité des migrants font partie d'une association villageoise¹⁰ et/ou d'un groupe d'entraide. À l'instar des groupes dans les pays d'origine, les facteurs de rapprochement sont soit de l'ordre de la proximité de l'origine géographique – sénégalais originaires de la Casamance par exemple – soit de l'ordre de la proximité socioculturelle – étudiants, travailleurs, femmes, commerçants, etc. On trouve également des groupes qui réunissent des français et des africains; c'est le cas par exemple de l'association des femmes sénégalaises, qui regroupe les épouses, françaises et sénégalaises, de sénégalais résidant dans la région lyonnaise. Ces structures collectives apportent aussi une

⁹ L'enquête a porté sur une quarantaine d'associations. Pour plus d'informations relatives aux conditions d'enquête, voir S. A. Dieng (2000), *op. cit.*, pp. 10-16.

¹⁰ Pour une étude sur les associations villageoises dans les pays d'origine, voir par exemple, Claude Dupuy (1990). «Les associations villageoises au Sénégal: fonctions économiques et modalités de financement», *Revue Tiers Monde*, t. XXXI, n° 122, avril-juin, pp. 351-375.

aide à l'insertion résidentielle et (si possible) professionnelle aux migrants nouvellement arrivés en mobilisant les réseaux de relations et de connaissances des membres.

Se combinent au sein de ces structures, associations villageoises et groupes d'entraide, des motivations à la fois sociales - lutter contre la solitude, partager des angoisses, retrouver une ambiance familiale et communautaire - et financières, à travers le financement de projets de développement et la mise en place de systèmes d'épargne de précaution. L'épargne collective des migrants est gérée par les responsables des groupes d'entraide ou des associations villageoises.

Les associations de migrants que nous avons rencontrées sont toutes déclarées en préfecture et régies par la loi 1901; ce sont donc toutes des associations à but non lucratif. Une classification fonctionnelle fondée sur le périmètre d'intervention aboutit à deux grands types d'associations:

- les associations qui interviennent uniquement au niveau du pays d'accueil. Elles sont des outils de solidarité pour leurs membres. Par exemple, en cas d'événement malheureux - incendie, décès, etc - , l'association apporte une assistance financière et morale à la famille de la victime. Elles développent les liens communautaires en organisant notamment des manifestations culturelles et sportives. Nous considérons ces associations comme des groupes d'entraide (*cf.* ci-après),
- les associations qui ont créé et maintenu des relations permanentes avec les pays d'origine. Souvent, elles ont acquis dans le temps une certaine puissance financière; laquelle leur a permis de réaliser des projets collectifs dans leur espace natif. En effet, elles ont l'ambition de participer au développement de leur village en mobilisant des ressources monétaires nécessaires dans leur pays d'accueil. Aussi, nombre d'entre elles font des transferts financiers et en nature pour leurs membres.

Nous distinguons ainsi deux types de groupes d'entraide:

- les tontines qui sont des groupes rotatifs d'épargne et de prêt dont la nature dépend des objectifs poursuivis par les membres,
- et les associations qui visent en priorité à assurer l'entraide des membres, cette entraide pouvant être à la fois morale et financière.

L'entraide et la solidarité, valeurs constitutives du ciment des sociétés traditionnelles – basées sur «l'inter-connaissance» et la réciprocité des relations – sont aussi le fondement des structures associatives des migrants maliens et sénégalais.

Les associations comme moyen de protection sociale

Les associations qui octroient des aides financières à leurs membres en situation de besoin urgent sont peu fréquentes. Elles sont environ 5 pour cent de l'échantillon à considérer la solidarité financière entre les membres comme leur principale préoccupation. Plusieurs d'entre elles fixent par avance les modalités de l'aide financière, lesquelles se fondent sur une typologie des événements susceptibles d'affecter les membres. Ces services d'entraide peuvent ainsi être assimilés à un système de protection sociale.

L'activité principale des associations d'entraide consiste à aider financièrement les membres pour des besoins urgents. L'aide se fait soit sous forme de dons en cas d'un événement particulier, malheureux ou heureux – maladie, décès, baptême, mariage – soit sous forme de prêts en cas de besoins urgents autres que ceux évoqués précédemment. Cependant, très peu d'associations se livrent à des activités de prêt, comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau 1: Pourcentage d'associations octroyant des prêts

Prêt	Nb. Cit.	Fréq.
Non	25	86 %
Oui	4	14 %
Total Cit.	29	100 %

Les prêts sont le plus souvent sans intérêt, d'une durée souple – généralement quelques mois – mais d'un montant limité, et surtout avec l'obligation de ne pas utiliser l'argent pour une activité lucrative.

Tableau 2: Montant minimum du prêt en euros (€)

Prêt minimum	Nb. Cit.	Fréq.
46	1	50 %
76	1	50 %
TOTAL CIT.	2	100 %

Le montant minimum moyen des prêts accordés par les associations de migrants s'élève à 61 €, soit 40 000 francs CFA. Les extrêmes du montant minimum des prêts sont respectivement 46 et 76 € (30 000 et 50 000 FCFA).

Tableau 3: Montant maximum du prêt en euros (€)

Prêt maximum	Nb. Cit.	Fréq.
228	1	33,3 %
304	1	33,3 %
609	1	33,3 %
TOTAL CIT.	3	100 %

Le montant des prêts ne dépasse guère plus de 609 €. En effet, le montant maximum des prêts varie entre 228 et 609 € (150 000 et 40 000 FCFA). La moyenne des montants de prêts est de 381 € (250 000 FCFA). Cette somme est pour le moins très significative si l'on sait qu'elle correspond environ à la moitié du revenu mensuel moyen des migrants maliens et sénégalais.

Le test statistique met en exergue l'absence de lien significatif entre le montant de la cotisation et l'octroi ou non de prêts par les associations de migrants. Toutefois, les rares associations de migrants qui accordent des prêts à leurs membres exigent souvent un montant de cotisation compris entre 761 et 1 522 € (5 000 et 10 000 FCFA).

Les prêts accordés par les associations de migrants ne sont pas assortis d'intérêts. Cette absence d'intérêt s'inscrit naturellement dans la philosophie de la solidarité financière entre les migrants. Elle révèle aussi le caractère désintéressé de l'entraide et la volonté de pérenniser l'esprit de solidarité communautaire. La durée moyenne des prêts est de huit mois et demi.

La durée moyenne du prêt la plus courte est le semestre et la plus longue l'année. Cette durée maximale d'une année s'explique vraisemblablement par l'annualisation de la clôture des comptes des associations de migrants. Le bilan financier est établi en général chaque année et souvent en même temps que le renouvellement des membres du bureau exécutif des associations.

Tableau 4: Montant total des encours de prêt pour l'année 1997 en euros (€)

Mtt total Prêt	Nb. Cit.	Fréq.
913	1	33,3 %
1370	1	33,3 %
2131	1	33,3 %
Total Cit.	3	100 %

Le montant total des encours de prêts pour l'année 1997 se chiffre à 4 414 € (2 900 000 FCFA) pour l'ensemble des associations de migrants qui accordent des prêts à leurs membres. Le montant total moyen des prêts est de 1 371 € (900 600 FCFA) avec un écart type élevé de 609 € (400 000 FCFA). Un écart très important de 1 218 € (800 000 FCFA) existe en termes d'encours total entre l'association qui octroie le plus de prêts et celle qui est la plus restrictive en la matière. Les membres d'associations de migrants bénéficiaires de prêts ne subissent aucune sanction lorsqu'ils ne respectent pas les termes de remboursement. Les associations les plus exigeantes, soit le tiers, se contentent de faire des relances écrites ou verbales aux emprunteurs en retard par rapport à la durée prévue pour le remboursement.

Aider les membres à rapatrier les corps des défunts au pays semble être une activité centrale compte tenu des problèmes, et notamment du coût, posés par ce type de transfert; certaines associations se sont d'ailleurs créées au départ explicitement pour cette raison. Les associations ne bénéficient généralement pas de subventions de la part des autorités publiques. Elles vivent des cotisations de leurs membres et de recettes issues de leurs activités au cours de l'année. Leur budget sert à financer leurs dépenses de fonctionnement, à aider certains adhérents en difficulté et à octroyer des prêts à ceux qui en font la demande.

Les cotisations sont mensuelles, trimestrielles, ou annuelles; selon les groupes, les sommes cotisées vont de 2 € (1 000 FCFA) par an à 46 € (30 000 FCFA) par an. Cette épargne est redistribuée aux membres, généralement à travers l'organisation d'une manifestation festive gratuite pour les membres et leur famille.

Le groupe dispose éventuellement des ressources issues de manifestations payantes organisées par celui-ci (soirées dansantes par exemple). Les bénéfices seront ensuite redistribués aux membres en fin d'année, éventuellement proportionnellement à leurs dépôts: un tel système permet de rémunérer (si la soirée est bénéficiaire) l'épargne des déposants sans exiger un intérêt des emprunteurs éventuels. La plupart des groupes disposent d'un compte bancaire, le plus souvent sous la forme d'un compte chèque dans lequel sont déposés les surplus de trésorerie.

S'il est facile de connaître l'origine des fonds, leur estimation semble en revanche très difficile. En effet, il est difficile d'obtenir des informations précises sur les montants dont disposent ces associations, et ce d'autant plus que nombre de responsables de ces structures affichent une volonté de forte discrétion. On peut cependant évaluer ces sommes, provenant des cotisations, à des montants annuels moyens variant entre 4 567 et 15 222 € (3 000 000 et 10 000 000 FCFA) selon les groupes. Généralement ceux qui exigent les cotisations les plus faibles compensent en organisant des manifestations génératrices de revenus.

On a ici une forme d'épargne de précaution, qui joue en quelque sorte le rôle d'assurance et de sécurité sociale, qui repose sur le principe de «mutualisation» des risques. Les prestations versées par les groupes d'entraide sont ainsi indépendantes des cotisations et versements effectués au préalable et sont identiques pour tous les membres. Les associations d'entraide offrant divers services de protection sociale à leurs membres, peuvent être considérées comme des assureurs sociaux¹¹. Les cotisations des membres sont alors assimilées à des primes et les prestations reçues à des produits d'assurance. Le tableau

¹¹ La création de caisses d'entraide par les associations musulmanes leur permet de résoudre des problèmes financiers de leurs membres et d'assurer le rapatriement des corps en terre d'origine. Nous considérons qu'il s'agit, là aussi, d'un système de protection sociale. Certains migrants maliens et sénégalais font aussi partie de ces associations. Voir A. M. Diop (1994), *op. cit.*

suivant donne quelques exemples de produits d'assurance proposés par des associations d'entraide à leurs membres.

Tableau 5: Exemples de produits d'assurance proposés par des associations de migrants

Montant de la cotisation ou prime	Type d'événement	Montant de l'aide ou de la prestation
37 € par an	- décès	1 522 €
	- en cas de besoins urgents	761 € de prêt maximum pour une durée d'au plus six mois
8 € par mois	- maladie grave	457 €
	- maladie non grave	76 €
	- mariage	457 €
	- baptême fêté	457 €
	- baptême non fêté	76 €
	- décès:	
	*personne inhumée en France	152 €
	*corps rapatrié	457 €

Outre l'avantage strictement économique, l'adhésion au groupe permet d'associer la solidarité financière à une solidarité morale dans la mesure où le soutien va bien au-delà d'une aide strictement matérielle. Par ailleurs, certaines associations de migrants s'investissent davantage voire exclusivement dans des actions de développement économique en faveur de leurs localités d'origine.

Les associations comme instrument de développement local

Pour réaliser des projets de grande envergure, certaines associations villageoises de migrants maliens et sénégalais en France se sont regroupées autour d'une même structure appelée groupement de développement local. L'émergence de ces structures est une réponse originale à l'échec des États dans leurs missions de services publics. En effet, depuis le début de la crise économique et financière en Afrique, les États n'assurent qu'en partie leurs fonctions sociales de protection, de répartition, d'investissement et de services publics.

Dans cette perspective de participation au développement local de leur village d'origine, les migrants s'organisent en France. Dans la mesure où les ressortissants du même village, voire d'une communauté de village, sont dispersés, ils ne se voient pas régulièrement, le siège de l'association est le plus souvent à Paris, et il n'y a généralement pas d'entraide entre les membres: le but de ces organisations est essentiellement axé sur les projets collectifs¹². Le rôle des groupements consiste d'abord à décider des investissements à réaliser; il s'agit ensuite de rassembler les fonds nécessaires, et de les envoyer au pays. Il arrive également que certains membres se rendent sur place pour suivre la réalisation des projets. Certaines associations bénéficient parfois de soutiens financiers de la part de collectivités territoriales¹³. En effet, c'est à partir des actions de jumelages – développement que certaines collectivités territoriales françaises se sont investies dans la coopération dite décentralisée.

Au départ les projets étaient essentiellement axés sur l'hydraulique, souterraine (puits), ou de surface (micro-barrages, mares). Depuis quelques années, ce sont l'ensemble des domaines de développement qui font l'objet d'investissement de la part des migrants: alphabétisation, santé, protection de l'environnement, banques céréalières, pistes de production et de désenclavement, boutiques villageoises, etc. Nous pouvons citer deux exemples sénégalais: l'Association des Ressortissants de Ndouloumadj en France (ARNF) qui, entre 1972 et 1993, a financé un portefeuille de huit projets pour un montant total de 92 928 € (61 050 000 FCFA) et Thilogne¹⁴ Association Développement (TAD) a investi une somme de 33 390 € (21 935 600 FCFA) pour la réalisation de quatorze projets sur la période 1977-1994¹⁵.

¹² On retrouve également des associations de migrants ressortissants d'une même localité dans les grandes villes ouest-africaines, qui ont aussi pour objectif de développer leur village natal. La différence évidente entre ces associations et celles des migrants en France réside dans leur capacité d'autofinancement; celles-ci pouvant mobiliser des sommes importantes. Les niveaux de revenu ne sont pas comparables, les premières faisant davantage appel aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) - appelées maintenant Organisations de Solidarité Internationale (OSI) - que les secondes.

¹³ Voir A. Bâ et I. Coquet (1994), *op. cit.*

¹⁴ Ndouloumadji et Thilogne sont des localités qui se trouvent dans la région du fleuve, au Nord du Sénégal.

¹⁵ Voir Bureau d'accueil, d'orientation et de suivi des actions pour la réinsertion des émigrés (B.A.O.S.) (1997). «Campagne d'information et de sensibilisation des

Plus récemment encore, les migrants se mettent à investir dans la formation pour pouvoir être des relais efficaces sur le terrain pour le développement de leur village, voire pour monter leurs projets personnels sur place, une fois rentrés au village. L'accompagnement des migrants porteurs de projets figure aussi parmi la panoplie des services proposés par les associations de migrants. Mais la proportion d'associations se consacrant à ce type de service est pour le moment très faible - moins d'une association sur dix.

L'engagement en faveur du développement des localités d'origine, souvent dépourvues d'infrastructures scolaires et sanitaires indispensables à toute communauté humaine, témoigne ainsi de la vigueur du mouvement associatif immigré. Les associations de migrants se substituent ainsi à l'État en s'assignant une mission théoriquement dévolue à celui-ci.

Les projets courants des associations de migrants bien qu'étant très divers sont principalement marqués par la prépondérance d'un petit nombre de projets spécifiques. Ces projets spécifiques sont toujours relatifs à l'approvisionnement en eau potable, à l'éducation et à la santé.

Tableau 6: Les projets en cours de réalisation

Projet courant	Nb. Cit.	Fréq.
École	6	18 %
Forage/Add	6	18 %
Centre de santé	9	27,5 %
Électrification	3	9 %
Autres	9	27,5 %
Total Cit.	33	100 %

Les projets actuellement en cours n'échappent pas à cette spécificité puisque les centres de santé (27 pour cent), les écoles (18 pour cent) et les forages (18 pour cent) sont les projets actuels les plus fréquents chez les associations immigrées.

Cependant, l'électrification devient de plus en plus une donnée importante et un enjeu capital pour le développement futur des villages d'origine. Après les infrastructures de première nécessité, l'électrification

populations des régions à fort taux d'émigration: partir n'est plus la solution», Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur, 8 p. plus annexes.

commence à préoccuper les migrants et leurs associations. Ainsi, les projets d'électrification en cours de réalisation par les associations de migrants sont actuellement de 9 pour cent.

Le montant de la cotisation dépend du coût du projet à réaliser. L'assemblée générale de chaque association fixe un montant forfaitaire que doit acquitter chaque membre. La précarité du monde du travail est souvent prise en compte car dans certaines associations les chômeurs sont partiellement ou totalement dispensés de cotisation. Les cotisations sont ensuite envoyées au village ou à un représentant des migrants sur place ou à un responsable d'association villageoise ou inter-villageoise locale. Elles sont utilisées de manière collective pour toute opération de développement commune au village ou au groupement inter-villageois. L'argent peut être utilisé de manière plus ponctuelle lors de festivités organisées par les villages.

Le test statistique conclut à l'absence de lien entre le montant du dernier projet réalisé et la nature de ce dernier projet. Pour presque chaque type de projet, nous avons des montants élevés tout comme des montants beaucoup moins conséquents. Ce contraste des montants peut s'expliquer de deux manières. La première réside dans la différence relative de la dimension des projets de même nature.

La seconde explication possible est que le montant évoqué par certaines associations ne constitue qu'une part, peu importe son importance, du montant global du projet. D'autres acteurs – en particulier locaux ou les Organisations Non Gouvernementales (ONG) appelées maintenant Organisations de Solidarité Internationale (OSI) – y ont naturellement contribué. Ainsi, l'absence de transparence quant à la part effective de contribution des associations de migrants participe aussi à ce dilemme relatif à la différence de coût des projets strictement de même nature.

En guise de conclusion pour cette partie, il nous paraît important de faire une typologie des associations en se fondant essentiellement sur leurs objectifs. Une analyse factorielle – suggérée par l'existence d'une dépendance significative entre la «nationalité» et la composition des membres des associations et d'une dépendance très significative entre la «nationalité» et l'objectif des associations – permet ainsi de scinder l'échantillon des associations de migrants en trois groupes.

Le premier groupe est composé d'associations sénégalaises. L'adhésion à ces associations sénégalaises repose uniquement sur le critère de l'appartenance à une même communauté nationale. Néanmoins, il existe un petit nombre d'associations sénégalaises dont l'adhésion se fonde sur le critère de «l'ethnicité». Les membres de telles associations sont tous de la même ethnie.

Les associations mixtes forment le second groupe. Ce groupe d'associations est caractérisé par la diversité d'origine et surtout de nationalité des membres. En effet, ces associations mixtes regroupent des africains, notamment des maliens et des sénégalais, et des français autour d'un ensemble d'objectifs ayant essentiellement trait à l'aide au développement. Ces deux groupes d'associations ont réalisé d'autres types de projets assez variés, principalement des dons de diverses natures.

Le troisième est constitué d'associations maliennes dont les membres sont principalement des personnes originaires du même village. Les associations maliennes ont construit plusieurs écoles dans les villages d'origine et elles offrent essentiellement un service d'appui au développement et la promotion des migrants porteurs de projets pour le pays d'origine.

Au-delà de l'entraide associative et de l'engagement actif pour le développement des localités d'origine, les migrants maliens et sénégalais organisent également des tontines. Remarquons cependant que l'activité des tontines est indépendante de celle des associations même s'il n'est pas rare de retrouver dans une tontine des membres appartenant à une même association d'entraide ou de développement local.

Les migrants et la finance dite informelle

L'économie informelle n'est pas spécifique aux pays en développement. En effet, l'économie peut être subdivisée en deux secteurs: un secteur formel ou institutionnel où prime une logique productiviste et concurrentielle avec des transactions monétarisées; et le secteur informel où n'existe aucune référence institutionnelle et où dominent le troc, le travail au noir (combines et contrebandes), le travail domestique (pour ses besoins propres) et les services collectifs de voisinage.

J. Huber (1981)¹⁶ considère le secteur informel comme les «vestiges de l'économie de subsistance communautaire de jadis» et affirme que le secteur formel s'est développé en «absorbant et en dissolvant l'économie de subsistance communautaire». Nous considérons comme informelle toute structure, association ou tontine, qui n'a pas fait l'objet d'une déclaration administrative auprès des services d'une Préfecture. Les groupements informels rencontrés sont tous des tontines et présentent des formes variées. Michel Lelart (1989) distingue trois types de tontines:

- les *tontines mutuelles* qui sont des fonds d'épargne rotative où les levées bénéficient à chacun des membres selon un ordre préétabli, mais parfois révisable;
- les *tontines commerciales*: le tontinier, qui est l'organisateur de la tontine, effectue une fonction bancaire par la réception des dépôts et l'octroi des prêts;
- les *tontines financières*: l'ordre des tours est mis aux enchères, elle génère des substantiels profits et relève d'une logique d'intermédiation financière.

Les tontines se caractérisent par leur grande souplesse et leur capacité d'adaptation aux besoins de ses membres. Ainsi cette typologie doit être relativisée car elle ne recouvre pas toutes les variantes de tontines existantes¹⁷.

Comme l'ont montré les entretiens de recherche¹⁸, les résultats du questionnaire¹⁹ confirment qu'une proportion non moins importante de migrants maliens et sénégalais – essentiellement des femmes – participe à des tontines. En effet, un quart des migrants participe au moins à une tontine. Parmi ces derniers, une personne sur deux est membre d'une seule tontine alors qu'une personne sur quatre est simultanément membre de deux tontines. Le nombre moyen de tontines dont

¹⁶ J. Huber (1981). «Projets auto-organisés et réseaux d'entraide», *Futuribles*, n° 40, jan, pp. 46-54.

¹⁷ Voir J.-M. Servet (dir.) (1996). *Épargne et liens sociaux*, Paris, Association d'Économie Financière, Cahiers Finance, Éthique, Confiance, p. 29.

¹⁸ S. A. Dieng (1998a). «Comportement financier des immigrés sénégalais et maliens: Résultats d'entretiens avec des migrants et groupes de migrants sénégalais et maliens de France», *Working paper*, Centre Walras, n° 216, 40 p.

¹⁹ Ce questionnaire a concerné un échantillon de 100 migrants maliens et sénégalais, voir S. A. Dieng (2000), *op. cit.*, pp. 10-16.

participent les migrants est l'unité. Les pratiques de tontines sont habituellement inscrites dans la finance dite informelle.

Toutes les tontines rencontrées sont mutuelles, c'est-à-dire à fonds d'épargne rotative avec un ordre préétabli des levées révisable. La tontine permet ainsi de financer des dépenses précises, dont le montant n'aurait pu être accumulé compte tenu des sollicitations extérieures et dans la mesure où il ne s'agit pas de dépenses prioritaires et vitales. Dans certaines situations, la tontine oblige le bénéficiaire à affecter le lot à l'achat d'un bien défini à l'avance.

Il convient ainsi de prendre en compte les représentations des personnes, c'est-à-dire la manière dont elles perçoivent les pratiques monétaires et financières. L'usage important d'argent liquide, la nécessité d'une proximité physique entre les individus et leur argent, qui se traduit par la garde d'argent chez soi, mais aussi par l'exigence d'une connaissance personnelle de l'individu à qui on confie son argent sont autant d'éléments propres aux pratiques financières traditionnelles africaines, et que les tontines en France permettent de retrouver, à la différence du système bancaire.

Nous allons montrer dans un premier temps l'importance accordée par les migrants aux tontines mutuelles et aborder dans un second temps le rôle joué par les tontines sur le comportement d'épargne des migrants.

La prééminence des tontines mutuelles

Les migrants maliens et sénégalais préfèrent majoritairement les tontines mutuelles, c'est-à-dire à fonds d'épargne rotative avec un ordre préétabli des levées révisable. En effet, plus de 90 pour cent des structures rencontrées sont des tontines mutuelles. Une faible proportion de tontines (7 pour cent) sont des tontines mutuelles avec une caisse d'entraide. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'entraide dans les tontines mutuelles simples. La différence est que dans les tontines mutuelles avec caisse d'entraide, la solidarité et l'entraide sont «institutionnalisées» et matérialisées par l'existence de fait d'une caisse.

Tandis que dans les tontines mutuelles simples l'entraide se manifeste spontanément et de façon individuelle et selon l'intensité des rapports d'intimité entre les membres lors d'événements heureux ou malheureux affectant un des adhérents. Les tontines s'organisent

souvent autour de migrants de conditions similaires - par exemple les tontines de commerçants et de femmes. Après avoir caractérisé les tontines rencontrées, nous montrerons qu'elles servent d'outil de perpétuation de pratiques financières traditionnelles.

Traits caractéristiques des tontines rencontrées

Caractériser une tontine mutuelle revient à expliciter sa nature, son fonctionnement, le nombre de membres et le montant de la cotisation - et par conséquent le montant du lot et le nombre de tours. Le lot correspond à la somme totale des cotisations des membres de la tontine. Le nombre de tours correspond au nombre de membres participant à la tontine. Chaque membre recevra, périodiquement et à tour de rôle, le lot.

Tableau 7: Nombre de membres des tontines

Nb. de membres	Nb. Cit.	Fréq.
Moins de 10	3	7 %
10-20[	20	49 %
[20-30[	11	27
30 et plus	7	17 %
TOTAL CIT.	41	100 %

Le nombre de membres des tontines est très variable; il va d'un minimum de 5 à un maximum de 100 membres. Les nombres de membres les plus fréquents sont 10, 20 et 30 personnes. La proportion de tontines ayant un nombre de membres compris entre 10 et 20 est la plus élevée (près de 49 pour cent). Cette proportion est presque de moitié supérieure à celle des tontines comptant entre 20 et 30 membres. Les tontines disposant d'un nombre de membres supérieur à 30 ou inférieur à 10 sont respectivement les moins fréquentes.

Les membres des tontines sont le plus souvent des personnes qui se connaissent et qui entretiennent entre elles des relations amicales. Ainsi, les tontines entre amis sont les plus fréquemment rencontrées, viennent ensuite les tontines entre migrants parents et les tontines composées de migrants issus d'une même communauté nationale d'origine.

Les tontines qui regroupent uniquement les migrants habitant le même village sont très rares. Cependant, dans les tontines entre compatriotes, l'existence éventuelle d'intérêts corporatistes impose une solidarité spontanée et une proximité entre les membres croissantes dans le temps. C'est le cas par exemple des tontines de commerçants sénégalais où l'on remarque la fréquence des actions d'entraide notamment financière²⁰.

Tableau 8: Montant des cotisations en euros (€)

Mtt Cotisation	Nb. Cit.	Fréq.
Moins de 76	11	27 %
[76 –152[	13	32 %
[152–228[	7	17 %
[228–304[	8	19 %
304 et plus	72	5 %
TOTAL CIT.	41	100 %

L'examen de ce tableau montre qu'il y a presque autant de tontines à cotisation inférieure à 76 € (50 000 FCFA) que de tontines à cotisation supérieure à 228 € (1 50 000 FCFA). Le pourcentage de tontines dont la cotisation se situe entre 76 et 152 € (100 000 FCFA) est presque le double de celui des tontines à cotisation comprise entre 152 et 228 €.

Ce constat semble en parfaite harmonie avec les objectifs recherchés par les organisateurs de tontines, en particulier la constitution d'une épargne en vue de la réalisation d'un projet quelconque. En effet, compte tenu du nombre de membres et du montant de la cotisation, le lot de certaines tontines peut correspondre à une somme importante permettant sinon de financer intégralement un projet d'envergure – acquisition d'une maison dans le pays d'origine – du moins d'y contribuer très significativement.

²⁰ D. Dia (1991) cite l'exemple d'un patron d'une entreprise de transports qui était en redressement judiciaire, il devait des reliquats de salaire à son personnel; la constitution d'une tontine avec ses associés lui a permis d'y faire face. Voir D. Dia (1991). «Tontines immigrées», Mémoire de DEA Monnaie-Finance-Banque, École doctorale de sciences économiques, Université Lumière Lyon 2.

Plus des quatre cinquième des tontines ont une fréquence de cotisation mensuelle (85 pour cent). Le mois est la référence la plus courante sans doute parce qu'il correspond au moment où les personnes reçoivent leur paie et autres types de revenus notamment les prestations de toute nature. Les tontines dont la fréquence des cotisations est infra-mensuelle sont rares et concernent généralement des personnes qui se rencontrent régulièrement au travail ou qui habitent ensemble dans le même immeuble ou dans le même quartier. C'est notamment le cas des tontines de commerçants habitant dans le même foyer où la cotisation se fait tous les trois jours ou toutes les semaines.

Les tontines: un outil de perpétuation des pratiques financières traditionnelles

Le sens du qualificatif traditionnel est ici différent de celui qu'utilisent les anthropologues. Ceux-ci distinguent et opposent la «tradition» à la «modernité». La tradition, contrairement à la modernité, implique le maintien et le respect des règles du jeu séculaires socialement prescrites, et le refus ou l'incapacité d'intégrer des modifications susceptibles de bouleverser l'ordre social établi - système de répartition du pouvoir, du privilège et de la propriété.²¹ Les pratiques financières traditionnelles signifient, pour nous, les pratiques financières spécifiques des pays d'origine des migrants car y ayant vu le jour et/ou y étant largement dominantes.

Les tontines organisées par les migrants révèlent à la fois l'existence et la persistance de pratiques financières traditionnelles. Elles confirment la réalité du phénomène d'incapsulation,²² à savoir l'attachement des migrants à certains de leurs us et coutumes traditionnels considérés

²¹ Voir Georges Balandier (1985). *Anthropologiques*, 2^e édition, Paris, Librairie Générale Française, 319 p.

²² Ce concept est relativement proche du concept plus courant de «capital social», qui désigne, d'après Healy et Côté (2001) cités par Dzaka (2001), l'existence de réseaux d'individus partageant des normes, des valeurs et des convictions communes. Le capital social se fonde sur la confiance et s'exerce à travers la coopération, le travail en équipe et le partage des savoirs. Les lieux de son accumulation sont respectivement la famille, la communauté et les institutions publiques et privées. Ainsi, les tontines peuvent être analysées comme un lieu du capital social, en ce sens que leur organisation et leur fonctionnement reposent sur trois piliers fondamentaux, à savoir, l'entraide, la réciprocité et la confiance.

comme très importants, fussent-ils des pratiques financières qualifiées d'informelles. D'où l'intérêt de voir d'une part s'il y a une certaine spécificité des tontines selon la nationalité d'origine des migrants membres et d'autre part si les tontines résistent à l'évolution temporelle.

Les tontines regroupant des migrants de nationalité sénégalaise sont plus nombreuses – près d'une tontine sur deux – que les tontines mixtes réunissant des migrants originaires du continent africain. Les tontines constituées uniquement de ressortissants maliens sont très rares. Cette rareté de tontines maliennes s'explique vraisemblablement par la plus grande implication des migrants maliens en faveur des actions de développement économique et social de leurs localités d'origine. Ainsi, le souci majeur des migrants maliens, qui est de favoriser de meilleures conditions de vie à leurs parents restés au village, justifie, nous semble-t-il, leur plus forte adhésion aux associations de développement local qu'aux tontines. Les pratiques tontinières sont donc présentes chez les migrants de la diaspora africaine et davantage chez les migrants sénégalais en particulier.

La relation entre le montant de la cotisation et la nationalité d'origine des membres est significative.

Tableau 9: Relation entre l'origine des membres et le montant des cotisations

Orig. mbs/Cotisation	Moins de 152 €	152 € et plus	Total Cit.
Sénégalaise	16	4	20
Africaine	8	13	21
Total Cit.	24	17	41

Le montant de la cotisation des tontines mixtes, composées de membres originaires de plusieurs nationalités africaines, est généralement - 62 pour cent des cas - supérieur ou égal à 152 € (100 000 FCFA). Quant aux tontines sénégalaises le montant de la cotisation est très variable, mais il est dans la plupart des cas (80 pour cent) inférieur à 152 €. On retrouve donc la même variabilité du montant des cotisations dans les tontines sénégalaises et africaines mais avec des différences de fréquences somme toute significatives.

Parmi toutes les tontines rencontrées, une seule a été créée pendant la décennie quatre-vingt (en 1987), toutes les autres ayant vu le jour au cours de la décennie 1990-1999.

Tableau 10: Date de création des tontines

Date de création	Nb. Cit.	Fréq.
Avant 1993	6	15 %
De 1993 à 1995	5	12 %
De 1995 à 1997	13	32 %
Après 1997	17	41 %
Total Cit.	41	100 %

Les années 1996 et 1997 ont connu le même taux de création de tontines. Ce taux est le plus élevé de toutes les années. Si l'on regroupe les années en quatre modalités, on remarque que près des trois quarts des tontines ont été créées après 1995 dont plus de la moitié après 1997.

En revanche, la proportion de tontines créées avant 1993 est relativement faible (environ 15 pour cent). Ces résultats témoignent de la continuité de pratiques financières nées dans les pays d'origine. Très différentes de ce qui se fait dans le pays d'accueil, ces pratiques ne semblent aucunement marginales au regard de leur importance actuelle.

L'écart de l'importance de la création de tontines entre les périodes avant 1993 et après 1995 peut être analysé à partir de deux hypothèses vraisemblables. La première est en relation avec la situation économique. La crise structurelle de l'économie qui sévit depuis le milieu des années 1970 s'est accompagnée d'une crise de l'emploi plus ou moins forte selon l'évolution de la conjoncture économique.

Ainsi, il semblerait que, depuis le début des années 1990, les migrants sont de plus en plus touchés par la crise de l'emploi.²³ Cette situation engendre un certain retour sur les pratiques et les valeurs traditionnelles, en particulier la résurgence ou l'intensification de la solidarité et de l'entraide communautaire.

²³ Voir, en particulier, O. Merckling (1986), *op. cit* et J.-P. Coulange (1991), *op. cit*.

La seconde hypothèse plausible est relative à la féminisation croissante de la population immigrée²⁴ due à l'effet de la politique de regroupement familial. Or, il se trouve que ce sont essentiellement les femmes qui participent aux tontines. On voit bien que l'importance de la création de structures d'entraide sur la période récente, en particulier les tontines, se justifie quelle que soit l'hypothèse retenue.

Par ailleurs, la relation entre la date de création des tontines et le nombre de leur renouvellement est statistiquement significative. La durée de vie d'une tontine dépend du nombre de membres et de la périodicité des tours ou levées. Si la première expérience s'est bien passée, les participants à la tontine sont incités à la renouveler. Ainsi, le nombre de renouvellements est un indicateur de satisfaction des membres. Un examen plus approfondi des résultats du tri à-plat de ces deux variables met en exergue trois groupes de tontines. Le premier est composé de tontines créées après 1997 dont la plupart n'ont connu aucun renouvellement. Le second groupe est celui des tontines créées entre 1995 et 1997 et qui ont été renouvelées au plus deux fois. Le dernier groupe rassemble les tontines créées avant 1995 et ayant un nombre de renouvellement au moins égal à trois.

Une hypothèse explicative et vraisemblablement plausible et relative à l'indicateur de satisfaction des membres, évoquée ci-dessus, peut être envisagée. Dans cette optique, les tontines créées avant 1995 ont connu le plus de renouvellements parce qu'elles ont le plus répondu aux attentes des membres. Les non renouvellements se justifient, d'une manière générale, par l'existence d'un quelconque problème entre les membres. Cela pose, dans une certaine mesure, la nécessité de repérer et d'analyser les mobiles qui sous-tendent l'existence même de l'épargne tontinière.

Mobiles d'épargne et tontines

L'intérêt de la tontine pour les migrants qui y participent réside principalement dans la contrainte d'épargne qu'elle impose et dans la possibilité de réaliser certains projets. En sus de cette obligation d'épargne qu'elle implique, la tontine favorise aussi une intégration sociale tant dans le groupe communautaire d'origine que dans la société d'accueil.

²⁴ Voir J.-C. Willard (1984), *op. cit.*

Tontines et motivations d'épargne

Les raisons qui animent les responsables de tontines à en créer sont très diverses. Toute une panoplie de raisons ont été évoquées pour justifier l'existence des tontines.

Tableau 11: Raison d'être de la tontine

Raison création	Nb. Cit.	Fréq.
Epargne forcée	17	35 %
Epargne projet	11	23 %
Entraide	5	10 %
Convivialité	5	10 %
Dépenses imprévues	7	14
Voyage	1	2
Parures	3	6 %
Total Cit.	41	100 %

Les plus importantes sont en effet l'épargne forcée (35 pour cent), l'épargne projet (23 pour cent), les dépenses imprévues (14 pour cent), l'entraide (10 pour cent) et la convivialité (10 pour cent). Cependant, d'autres motivations certes d'importance moindre ont aussi été avancées à savoir le désir d'acquérir des parures et de se financer un voyage. Ainsi les motivations des membres sont à la fois économiques et sociales.

Les principales raisons de la participation à une tontine sont, par ordre d'importance décroissante, le fait de réaliser des économies c'est-à-dire l'épargne forcée (45 pour cent), les retrouvailles avec la famille, les amis et/ou les compatriotes, la liquidité et la solidarité entre les membres. En outre, il n'existe aucun lien entre l'âge et la motivation d'adhésion à une tontine.

Les tontines qui exigent aux membres une utilisation précise du lot ne sont que 10 pour cent de l'échantillon total. Dans les autres tontines, il n'existe aucune contrainte d'utilisation du lot. Le bénéficiaire du lot a une entière liberté de dépenser son argent.

Dans les tontines où il y a une contrainte d'affectation du lot, les membres mettent généralement en place un système de contrôle pour vérifier l'utilisation exacte de l'argent de la tontine. Les utilisations

prévues sont précises et de nature très différente. Quatre types d'utilisation ont été également mentionnés: il s'agit de l'acquisition d'ustensiles de cuisine, d'achat de maison, de bijoux et de la réalisation d'un projet. Ces tontines peuvent être considérées comme des tontines d'investissement dans la mesure où les bénéficiaires sont astreints à acquérir un bien durable ou réaliser un quelconque projet.

Les tontines sont plus de deux tiers à n'offrir aucun service particulier ni même un crédit à leurs adhérents. Cependant, elles sont nombreuses (16 pour cent) à proposer une aide financière aux membres qui en éprouvent le besoin. Certaines tontines (10 pour cent) révisent l'ordre des tours pour répondre à la demande expresse d'un membre en situation de besoin. Dans une proportion beaucoup moins importante (5 pour cent), d'autres tontines font des dons lors d'événements heureux ou malheureux qui affectent un de leurs membres.

L'ouverture d'un compte bancaire par les responsables de tontines est très exceptionnelle. En effet, une seule des 41 tontines rencontrées dispose d'un compte bancaire. Cette tontine est très spécifique car elle possède un nombre de membres très élevé au vu de la moyenne de l'ensemble des tontines. Si la cotisation exigée par cette tontine est faible, le montant global du lot est tout de même relativement important. Ce qui explique vraisemblablement l'ouverture du compte bancaire par le responsable même s'il ne garde pas l'argent longtemps avec lui. Ce dernier affirme que c'est par souci de transparence qu'il a ouvert ce compte.

L'épargne projet et l'épargne forcée sont les motivations essentielles pour la plus grande majorité des migrants membres de tontines. Ainsi, comme dans les pays d'origine où existe souvent une relation étroite entre formes d'épargne et types de besoin à satisfaire, l'épargne tontinière correspond ici aussi à une épargne projet. Par son mode de fonctionnement même la tontine constitue un instrument de crédit pour les premiers membres bénéficiaires du lot et une épargne forcée pour ceux qui en bénéficient en dernier. On retrouve ici la spécificité d'un comportement d'épargne fondé sur l'entraide et la solidarité financière qu'impose l'esprit communautaire.²⁵

²⁵ Dans les sociétés africaines, l'esprit communautaire prime sur l'égoïsme et les personnes se considèrent toujours comme faisant partie d'un «toub». Voir J.-M. Servet (1996), *op. cit.*

Dans les pays d'origine, les tontines pallient ainsi l'absence de «l'État Providence», l'entraide constituant le ciment de la cohésion sociale. La tontine, à travers des versements réguliers, permet à ses membres d'échapper aux pressions distributives²⁶ dues aux sollicitations diverses tant familiales qu'extérieures. Aussi le droit de regard sur l'utilisation du lot dont dispose le groupe permet d'interdire le «gaspillage» et de suggérer une affectation de l'épargne à des dépenses prioritaires et vitales.

En France, le rôle de la tontine est tout autre. Au-delà des retrouvailles conviviales et amicales, la tontine offre aux migrants n'ayant pas accès au crédit bancaire - en particulier leurs conjoints, souvent femmes au foyer - la possibilité de disposer d'un crédit. La tontine joue ainsi un rôle d'intégration tant au sein de la communauté d'origine qu'au niveau de la société d'accueil.

La tontine, facteur d'intégration communautaire et sociale

L'existence d'un risque réel d'isolement et de solitude fait de la tontine plus précisément des réunions de tontines un lieu d'échanges et de rencontres conviviales et amicales entre les membres. Pour les nouveaux arrivants ainsi que pour les femmes au foyer, la tontine est de prime abord un puissant moyen d'intégration sociale au sein de la communauté puisqu'elle permet le rapprochement entre personnes migrantes d'un même lieu d'origine. Les motivations financières et économiques bien qu'existantes deviennent secondaires eu égard au souci majeur de «se retrouver en famille et de maintenir les solidarités sociales».

Les motivations des migrants d'un âge relativement avancé et d'une situation d'emploi stable, peuvent être qualifiées de nostalgiques contrairement à celles plus financières de jeunes migrants confrontés à la précarité de l'emploi et donc à l'instabilité des flux de revenus et subséquemment au moindre accès aux services bancaires, même si la recherche de convivialité demeure toujours présente.

Pour les migrants seuls, les femmes au foyer en particulier, le rôle d'intégration de la tontine est prépondérant. D'une part, la cotisation

²⁶ C. Mayoukou (1994). *Le système des tontines en Afrique: un système bancaire informel*, Paris, l'Harmattan, 143 p, p. 95. L'auteur assimile cette pression distributive à un impôt de solidarité.

peut être analysée comme un prétexte pour se retrouver entre membres; sans la cotisation, les rencontres seraient très probablement beaucoup moins fréquentes. D'autre part, dans la mesure où le montant du lot est souvent utilisé pour s'équiper en biens électroménagers afin de «rattraper le niveau de vie français»; on peut assimiler ici aussi la tontine à un outil d'intégration sociale.

Au vu de ces résultats, nous pouvons ainsi admettre que la tontine permet donc à la fois d'affirmer son appartenance au groupe et de répondre à des besoins individuels, y compris le besoin voire la nécessité d'insertion dans le tissu social du pays d'accueil - en particulier pour les femmes nouvellement arrivées en France.

En définitive, nous retrouvons les mobiles classiques de la tontine, à savoir le maintien des solidarités sociales, la convivialité voire l'amitié, l'épargne forcée et la constitution d'une épargne en vue de la réalisation d'un projet. Aussi, la tontine permet à certains migrants de s'intégrer autant dans la communauté immigrée d'origine que dans la société française.

Conclusion

La plupart des migrants maliens et sénégalais sont membres d'une structure associative. La diversité et l'importance des structures collectives mises en place témoignent de la vigueur du mouvement associatif immigré. Ces structures reposent sur l'entraide et la solidarité qui sont les valeurs constitutives du fondement des sociétés africaines - basées sur la reconnaissance mutuelle et la réciprocité des relations.

Comme dans les pays d'origine, les associations regroupent souvent des personnes proches. La proximité peut être d'ordre géographique - migrants originaires d'un même village par exemple - ou d'ordre socioculturel - étudiants, travailleurs, femmes, commerçants, etc.

Les motivations des migrants membres de ces structures associatives sont à la fois sociales - lutter contre la solitude, partager des angoisses, retrouver une ambiance familiale et communautaire - et financières, à travers le financement de projets de développement et la mise en place de systèmes d'épargne de précaution.

Les résultats du questionnaire ont confirmé cette typologie. En effet, l'entraide et l'aide au développement du village d'origine ou d'un ensemble de villages du pays d'origine sont les objectifs prioritaires et

les plus fréquents. Ainsi, plus de 90 pour cent des associations de migrants font de l'entraide et du développement des villages leur principale préoccupation.

La prépondérance de l'aide au développement des villages des pays d'origine dans les préoccupations des associations de migrants se vérifie au niveau de la diversité des projets réalisés. Ceux-ci vont des infrastructures scolaires et sanitaires aux constructions de tronçons de routes pour désenclaver les villages très isolés et pour accroître la mobilité des villageois.

Chacun de ces projets est donc cohérent avec l'objectif de développement recherché. En s'engageant en faveur du développement des localités d'origine par la réalisation d'infrastructures collectives indispensables à toute société humaine, les associations de migrants réalisent des missions de services collectifs théoriquement du ressort de l'État.

L'activité principale des associations d'entraide est d'aider financièrement les membres en situation de besoins urgents. L'aide se fait soit sous forme de dons en cas d'un événement particulier, malheureux ou heureux – maladie, décès, baptême, mariage –, soit sous forme de prêts en cas de besoins urgents autres que ceux évoqués précédemment.

Parallèlement aux structures associatives, la population étudiée s'adonne également à des pratiques financières informelles organisées au travers des tontines. La tontine présente deux avantages pour les migrants qui y participent. Le premier est qu'elle impose aux membres une contrainte d'épargne qui leur ouvre la possibilité de réaliser certains projets. Le second avantage de la tontine est qu'elle permet aux participants de s'intégrer tant dans le groupe communautaire d'origine que dans la société d'accueil. L'existence et la permanence d'un risque d'isolement et de solitude, en particulier chez les femmes, fait de la tontine plus exactement des réunions de tontines un lieu d'échanges et de rencontres conviviales et amicales entre les membres. Ainsi, les motivations financières et économiques bien que présentes deviennent secondaires par rapport au souci majeur de «*se retrouver en famille*» et de maintenir les solidarités sociales.

Les tontines organisées par les migrants révèlent simultanément l'existence et la persistance de pratiques financières issues des pays

d'origine. Elles confirment la réalité du phénomène dit d'*incapsulation*, à savoir l'attachement des migrants à certains de leurs us et coutumes considérés comme très importants.

Bibliographie

- Bâ, A. et Coquet, I., 1994, «Les initiatives des émigrés de la région du Fleuve Sénégal installés dans le Nord-Pas-de-Calais», *Hommes et Terres du Nord*, 4, pp. 166-171.
- Balandier, G., 1985, *Anthropo-logiques*, 2^e édition, Paris, Librairie Générale Française, 319 p.
- Bredeloup, S., 1994, «Dynamiques migratoires et dynamiques associatives», *Hommes et Terres du Nord*, 4, pp. 179-188.
- Coulange, J.-P., 1991, «Les immigrés dans l'entreprise: de moins en moins nombreux. Voici pourquoi», *Le nouvel Économiste*, n° 799 - 7 juin, pp. 46-52.
- Daum, C., 1998, *Les associations de Maliens en France: Migration, développement et citoyenneté*, Paris, Karthala, 253 p.
- Dewitte, P., 1995, «Les migrants, coopérants de demain», *Projet*, n° 241, mars-juin, pp. 80-88.
- Dia, D., 1991, «Tontines immigrées», Mémoire de DEA Monnaie-Finance-Banque, École doctorale de sciences économiques, Université Lumière Lyon 2.
- Dia, D., 1995, «Tontines africaines en France et frustration financière», in Servet, J.-M. (dir.) *Épargne et liens sociaux. Études comparées d'informalités financières*, collection Cahier Finance, Ethnique, Confiance, Paris, 306 p, pp. 241-261.
- Dieng, S. A., 2000, «Épargne, crédit et migration: le comportement financier des migrants maliens et sénégalais en France», Thèse de doctorat (N.R.), Université Lumière Lyon 2, 421 p.
- Dieng, S. A., 1998a, «Comportement financier des immigrés sénégalais et maliens: résultats d'entretiens avec des migrants et groupes de migrants sénégalais et maliens de France», *Working paper*, Centre Walras, n° 216, 40 p.
- Dieng, S. A. et Guérin, I., 1998, «Caractéristiques de l'épargne des migrants maliens et sénégalais en France», Rapport pour la Direction des Populations et des Migrations, GROUSHO/Centre Walras, janvier, 35 p.
- Diop, A. M., 1994, «Les associations islamiques sénégalaises en France», *Islam et Sociétés au Sud du Sahara*, 8, pp. 7-15.
- Dupuy, C. et Servet, J. M., 1987, «Pratiques informelles d'épargne et de prêts: exemple sénégalais», *Économie et humanisme*, n° 294, pp. 40-54.
- Dzaka, T., 2001, «La formation à l'entrepreneuriat», in Ponson B. et Niculescu M. (éds.), Actes à paraître en 2003 sur CD des VII^{èmes} Journées Scientifiques du Réseau Entrepreneuriat de l'AUF, Maurice 4-7.
- Huber, J., 1981, «Projets auto-organisés et réseaux d'entraide», *Futuribles*, n° 40, jan, pp. 46-54.
- Hugon, P., 1993, *L'économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, Collection Repère, 123 p.
- Insee, 1998, *Enquête sur l'emploi de 1998: résultats détaillés*, Collection INSEE Résultats, Emploi-Revenus, n° 141-142, 198 p.

- Institut Panos, 1993, «Migrants acteurs du développement», dossier, *Hommes et Migrations*, 1165, mai, 65 p.
- Institut Panos, 1993, *Quand les immigrés du Sabel construisent leur pays*, Éditions l'Harmattan, Paris, 207 p.
- Keynes, J. M., 1936, *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot, 387 p.
- Lavigne Delville, P., 1991a, «Migration et structuration associative: enjeux dans la moyenne vallée», in Crousse, B. et al. (dir.) *La vallée du fleuve Sénégal: évaluations et perspectives d'une décennie d'aménagements*, Paris, Karthala, 380 p, pp. 117-139.
- Lavigne Delville, P., 1991b, *La rizière et la valise: irrigation, migration et stratégies paysannes dans la vallée du fleuve Sénégal*, Paris, Syros-Alternatives, 231 p.
- Lelart, Michel, (dir.), *Finance informelle et financement du développement*, Universités francophones, FMA/AUPELF-UREF, Beyrouth.
- Lelart, Michel, (dir.) 1990, *La Tontine*, AUPELF-UREF, John Libbey Eurotext, Paris.
- Loum Diagne, M., 1990, «Le Mouvement des Financières Africaines», *Épargne sans frontières*, n°18, pp. 48-50.
- Ma Mung, E., 1996, «Entreprise économique et appartenance ethnique», *REMI*, vol. 12, n° 2, pp. 211-233.
- Mayoukou, C., 1994, *Le système des tontines en Afrique: un système bancaire informel*, Paris, l'Harmattan, 143 p.
- Merckling, O., 1986, «Transformations des emplois et substitutions travailleurs français - travailleurs immigrés: le cas de l'automobile», *Sociologie du travail*, n° 1, pp. 58-74.
- Pairault, T., 1998, «Finance informelle et entrepreneuriat chinois», in J.-M. Servet et D. Vallat, *Rapport Exclusion et liens financiers 1997*, AEF/Montchrestien, 287 p., pp. 174-177.
- Quiminal, C., 1991, *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, Paris, Christian Bourgois Éditeur, 222 p.
- Quiminal, C., 1995, «La famille Soninké en France», *Hommes et Migrations*, 1185, pp. 26-31.
- Sagna, L., 1998, «Les usages sociaux et culturels de la monnaie: une clientèle en difficulté à la Poste et la gestion de ces incertitudes», Thèse de Doctorat, UFR de Sociologie, Université de Caen, 398 p.
- Sen, Amartya, 1991, *Éthique et économie*, traduit de l'anglais par Sophie Marnat, 1993, Paris, PUF, 364 p.
- Servet, J.-M., 1995, «Légitimité et illégitimité des pratiques monétaires et financières: exemples africains», in M. Aglietta et A. Orléan (dir.) [1995]. *Souveraineté, légitimité de la monnaie*, Association d'Économie Financière, Paris, 414 p, pp. 289-333.
- Servet, J.-M., 1996, «Mobiles d'épargne et différents types d'épargnants. Approches socio-économiques dans le contexte de l'Afrique subsaharienne», *Annales marocaines d'économie*, n°17, automne, pp. 51-58.
- SOPEMI, 1994, *Migration et développement: un nouveau partenariat pour la coopération*, Rapport Annuel 1993, Paris, OCDE, 343 p.
- Tall, S. M., 1994, «Les investissements immobiliers des migrants internationaux à Dakar», *REMI*, vol. 10, n° 3, pp. 137-151.
- Thave, S., 2000, «L'emploi des immigrés en 1999», INSEE Première, mai, n° 717.

Vidal, C. L., 1994, «La solidarité africaine: un mythe à revisiter», *Cahier d'Études Africaines*, vol. 24, n° 4, pp. 687-691.

Willard, J.-C., 1984, «Conditions d'emploi et salaires de la main-d'œuvre étrangère», *Economie et Statistiques*, n° 162, juin, pp. 15-27.